

Fiscalité et TCO : le guide complet pour réduire le coût de votre flotte

Toutes les règles AEN, AND, bonus/malus et taxes pour prendre les bonnes décisions en 2026

Beev®





TABLE DE MATIÈRES

- 1 INTRODUCTION
- 2 LES AVANTAGES EN NATURE (AEN)
- 3 LE MALUS ÉCOLOGIQUE
- 4 LE MALUS AU POIDS
- 5 LES TAXES SUR L'AFFECTATION DES VÉHICULES DE TOURISME (TAVT, EX-TVS)
- 6 L'AMORTISSEMENT NON-DÉDUCTIBLE (AND)
- 7 LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)
- 8 LE TOTAL COST OF OWNERSHIP (TCO)
- 9 LA FISCALITÉ DES FLOTTES D'ENTREPRISE
- 10 LES FLOTTES D'ENTREPRISE ET LA LOI LOM
- 11 LA TAXE ANNUELLE INCITATIVE (TAI)
- 12 SYNTHÈSE DES AVANTAGES FISCAUX POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES
- 13 NOS CONSEILS
- 14 NOTRE ACCOMPAGNEMENT





INTRODUCTION

Le réchauffement climatique est une réalité incontestable, et la réduction des émissions de gaz à effet de serre est devenue une priorité mondiale. En France, le secteur du transport routier reste responsable d'une part majeure des émissions de gaz à effet de serre (GES), représentant plus de 94 % des émissions du secteur des transports, lequel contribue près d'un tiers des émissions nationales.

En parallèle, le parc automobile français est vieillissant : l'âge moyen des véhicules en circulation est d'environ 11,3 ans, un record qui souligne l'urgence d'un renouvellement massif vers des motorisations propres.

Pourtant, à ce jour, une part encore marginale du parc automobile en circulation est 100% électrique, une part bien trop faible pour atteindre les objectifs climatiques fixés par la France et l'Union Européenne.

Face à l'alourdissement de la fiscalité sur les motorisations thermiques et hybrides, aux économies réalisables avec l'électrique et aux enjeux RSE grandissants, les entreprises doivent prendre une décision rationnelle. Chaque analyse chiffrée, chaque avantage comparatif mène à une seule et unique direction.

Dans un effort de réduction des émissions et afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles, les véhicules électriques sont donc la solution

25%

des Français considèrent l'engagement d'une marque en faveur du développement durable comme un critère essentiel dans leur décision d'achat.

privilégiée tant au niveau local que national pour réduire l'empreinte carbone du secteur des transports, responsable de près de 30 % des émissions nationales de gaz à effet de serre et de 48 000 décès² prématurés dus à la pollution atmosphérique.

L'année 2026 marque une étape clé : la fiscalité environnementale des véhicules a profondément évolué, avec un nouveau barème AEN, le durcissement du malus CO₂ et du malus au poids, ainsi que l'ajustement de l'AND. Parallèlement, les critères d'éligibilité au bonus et à l'éco-score ont été renforcés.

Nous souhaitons que ce livre blanc vous apporte une vision claire et opérationnelle de ces règles, afin d'identifier les meilleures opportunités pour optimiser le coût total de détention (TCO) de votre flotte.

Notre ambition : accompagner les entreprises dans une transition électrique optimisée, alliant performance économique et avantages fiscaux.

L'équipe Beev



LES CHIFFRES

En 2025, plus d'**1,3 million** de véhicules électriques étaient immatriculés en France.

À la même date, le pays compte **168 000 points de recharge** accessibles au public, soit une **hausse de 30 %** en un an.

Le marché évolue avec l'arrivée de nouveaux modèles à la fois accessibles et performants, renforçant l'attractivité du 100 % électrique.

¹ Ministère de la Transition écologique, Chiffres clés des transports – Édition 2025

² Santé publique France, Pollution de l'air ambiant – 2021



L'AEN, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

CE QU'IL FAUT SAVOIR :

QU'EST-CE QUE L'AVANTAGE EN NATURE ?

Lorsqu'un salarié utilise un véhicule de fonction pour un usage privé, cela **constitue un avantage en nature**.

Cet avantage :

- augmente son **salaire brut imposable**,
- génère des cotisations sociales et fiscales **pour le salarié et l'employeur**,
- n'est pas un revenu versé : **aucun montant n'est payé au salarié**.

POURQUOI C'EST IMPORTANT EN 2026 ?

Depuis l'arrêté ministériel du 1 février 2025, les règles de calcul de l'avantage en nature automobile ont été modifiées, avec une application dépendant de **la date de mise à disposition du véhicule**.

Les véhicules thermiques et hybrides voient leurs modalités de calcul évoluer (taux et base selon le mode de financement et la prise en charge du carburant), tandis que les véhicules électriques bénéficient d'un abattement spécifique conditionné à l'éco-score.

Ces évolutions renforcent l'impact de l'AEN dans le TCO et rendent les choix de motorisation et de car policy encore plus stratégiques pour les entreprises.

COMMENT CALCULE-T-ON L'AEN ?

Méthode forfaitaire (la plus utilisée)

Pourcentage appliqué au prix d'achat ou au coût annuel de location.

Le taux dépend :

- du type de motorisation,
- • du mode de financement (achat ou LLD),
- • de l'âge du véhicule,
- • de la prise en charge du carburant,
- • de l'éco-score pour les VE à partir du 1er février 2025.



LES AVANTAGES EN NATURE 2026

CE QU'IL FAUT SAVOIR :



POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES :

- Véhicule mis à disposition jusqu'au 31 janvier 2025 :
→ Abattement de 50 %, plafonné à 2 026,30 € par an.
- Véhicule mis à disposition à partir du 1er février 2025 :
→ Abattement de 70 %, plafonné à 4 641,60 € par an, uniquement si le véhicule atteint l'éco-score minimal réglementaire.
- Si le véhicule électrique n'est pas éco-scoré à la date de mise à disposition :
→ Aucun abattement renforcé ne s'applique (pas de rétroactivité).



POUR LES THERMIQUES ET HYBRIDES :

- Mise à disposition jusqu'au 31/01/2025
- Location : 30 % (40 % si carburant pris en charge)
 - Achat : 9 % (12 % si carburant pris en charge)
- Mise à disposition à partir du 01/02/2025
- Location : 50 % (67 % si carburant pris en charge)
 - Achat : 15 % (20 % si carburant pris en charge)

Prix TTC remisé retenu dans la limite de 30 % du prix catalogue constructeur. Aucun abattement spécifique applicable aux véhicules thermiques et hybrides.



AVANTAGES EN NATURE 2026

Si un véhicule électrique ne respecte pas l'éco-score à la date de mise à disposition, aucun abattement renforcé ne s'applique.

L'éco-score est apprécié à la date de mise à disposition, conformément au BOSS.

Seuls les véhicules 100 % électriques respectant l'éco-score peuvent bénéficier des abattements renforcés d'avantage en nature.

VOYONS CE QUE CELA SIGNIFIE EN PRATIQUE

VÉHICULE	MOTORISATION	AEN	
BMW X1 sDrive20i	Essence	Élevé	✖
BMW X1 xDrive25e	Hybride Rechargeable	Élevé	✖
BMW iX1 eDrive20	Électrique éco-scoré	Réduit	✓

À noter : L'éco-score est un indicateur environnemental évaluant l'empreinte carbone des véhicules électriques sur l'ensemble de leur cycle de vie. Il conditionne l'accès à l'abattement renforcé AEN et est apprécié à la date de mise à disposition.

Les montants d'AEN dépendent du mode de financement, de l'âge du véhicule et de la prise en charge de l'énergie par l'employeur.



L'AEN EN 2026 POUR LES BORNES DE RECHARGE

CE QU'IL FAUT SAVOIR :

SUR LE LIEU DE TRAVAIL

- L'utilisation à des fins personnelles d'une borne de recharge mise à disposition sur le site de l'entreprise ne constitue pas un avantage en nature, y compris pour les frais d'électricité.
- Ce dispositif s'applique dans le cadre de la réglementation en vigueur, prolongée jusqu'au 31/12/2027.

→ La prise en charge des frais liés à la borne de recharge bénéficie d'une exonération partielle de cotisations sociales, sous conditions.

AU DOMICILE DES SALARIÉS

- La mise à disposition d'une borne de recharge au domicile du salarié bénéficie de :
 - **1043,50 €**, dans la limite de 50% des dépenses réelles que le salarié aurait dû engager.
 - **1565,20 €** lorsque la borne a plus de 5 ans, cette limite est portée à 75% des dépenses réelles que le salarié aurait dû engager.

QUEL EST L'IMPACT ?

POUR LES ENTREPRISES

- Une gestion plus encadrée des avantages liés à la recharge.
- Un levier pour accompagner l'électrification sans alourdir la fiscalité sociale.

POUR LES SALARIÉS

- Un accès facilité à la recharge sans création systématique d'avantage imposable.
- Une meilleure lisibilité des impacts fiscaux liés à l'usage du véhicule électrique.

BORNES DE RECHARGE





LE MALUS ÉCOLOGIQUE 2026

Le malus écologique est une taxe due lors de la première immatriculation d'un véhicule de tourisme en France.

Il correspond à la somme de deux composantes : **un malus CO₂ et une taxe sur la masse en ordre de marche** (taxe à la masse).

Il s'applique si les émissions de CO₂ et/ou la masse du véhicule dépassent les seuils en vigueur.

En 2026, le dispositif se durcit : seuil de déclenchement du malus CO₂ abaissé et taxe à la masse déclenchée dès 1 500 kg (barème progressif).

Repères d'émissions de CO₂ (cycle WLTP / à titre indicatif)



LE MALUS ÉCOLOGIQUE 2026

Face à ce dispositif, un levier efficace consiste à privilégier des véhicules faiblement émetteurs, les **véhicules 100 % électriques** restant exonérés de malus.

Les véhicules 100 % électriques restent exonérés de malus CO₂, ce qui permet de réduire le **coût d'acquisition des véhicules**.

💡 **À noter :** certains dispositifs spécifiques peuvent réduire le montant du malus dans des cas particuliers.

Le calcul du malus repose toutefois sur le barème officiel en vigueur, exprimé en grammes de CO₂ par kilomètre.



LE MALUS ÉCOLOGIQUE 2026

PISTES D'ÉVOLUTION DU MALUS POUR LES VÉHICULES D'OCCASION (À L'ÉTUDE)

- Un malus pourrait être appliqué, à l'avenir, lors de l'immatriculation en France de certains véhicules d'occasion importés, lorsqu'ils n'ont pas été soumis au malus lors de leur première mise en circulation à l'étranger.
- Le principe évoqué serait une application du malus lors du changement de titulaire, avec un paiement à la charge de l'acheteur au moment de l'immatriculation en France.

	2024	2025	2026	2027
Seuil de déclenchement	118g/km de CO ₂	113g/km de CO ₂	108g/km de CO ₂	103g/km de CO ₂
Plafond du malus	60 000 €	70 000€ pour 192 g/km de CO ₂	80 000€ pour 192 g/km de CO ₂	90 000€ pour 190 g/km de CO ₂
Application		À la première immatriculation d'un véhicule neuf ou importé en France		

EXEMPLE

(Exemple basé sur le barème du malus CO₂ applicable à un véhicule neuf immatriculé en 2026, pour une émission de 130 g/km de CO₂.)

BMW X1 sDrive20i
BMW X1 xDrive25e
BMW iX1 eDrive20

Essence
Hybride rechargeable
Électrique

Malus de 540 €
Non concerné par le malus





LE MALUS AU POIDS (RÈGLES EN VIGUEUR & ÉVOLUTIONS 2026)

84 % des modèles hybrides rechargeables vendus en France sont soumis au malus au poids.

MALUS AU POIDS 2026

Fraction de la masse (kg)	Tarif marginal (€)
Jusqu'à 1 499 kg	0 €
De 1 500 à 1 699 kg	10 € / kg
De 1 700 à 1 799 kg	15 € / kg
De 1 800 à 1 899 kg	20 € / kg
De 1 900 à 1 999 kg	25 € / kg
À partir de 2 000 kg	30 € / kg

Cette mesure s'inscrit dans un durcissement progressif de la fiscalité automobile, visant à limiter la commercialisation des véhicules les plus lourds.

Le principe est simple : plus un véhicule est lourd, plus il est taxé, selon une grille tarifaire **qui débute à 1 500 kg** et augmente progressivement.

En 2026, les véhicules électriques bénéficient d'une exonération ou d'un abattement spécifique sur la taxe à la masse, quel que soit leur score environnemental.

À compter du 1er juillet 2026, les véhicules électriques non éco-scorés bénéficient d'un **abattement forfaitaire de 600 kg sur la masse taxable**.

EN CONCRET :

- **BMW X1 sDrive20i (essence)** : sous le seuil de 1 500 kg → 0 € (exonéré)
- **BMW X1 xDrive25e (hybride rechargeable)** : → soumis au malus au poids (montant variable selon la masse exacte et les abattements applicables)
- **BMW iX1 eDrive20 (électrique)** : non concerné par le malus au poids en 2026 → 0 €

À noter : Le cumul du malus écologique et du malus au poids est plafonné à 80 000 € en 2026 et à 90 000 € en 2027.

Ce plafonnement disparaîtra à partir du 1er janvier 2028, permettant aux deux taxes de s'additionner sans limite.



LE MALUS AU POIDS 2026

Pour atténuer l'impact de cette réforme, le gouvernement a prévu un abattement pouvant aller **jusqu'à 200 kg** pour certains hybrides rechargeables, sous conditions d'autonomie électrique et de puissance du moteur électrique, dans la limite de 200 kg et plafonné à 15 % du poids du véhicule.

Cependant, cet abattement est **plafonné à 15 % du poids total du véhicule**.

À l'inverse, les hybrides simples ou les hybrides rechargeables incapables de dépasser les 50 km en mode tout électrique bénéficieront d'un **abattement limité à 100 kg**.



LES TAXES SUR L'AFFECTATION DES VÉHICULES DE TOURISME (TAVT) 1/2

QUELLES NOUVELLES TAXES REMPLACENT LA TVS EN 2026 ?

La TAVT s'applique aux entreprises utilisant des véhicules de tourisme (VP / M1) et certains véhicules N1 affectés à des fins économiques.

Depuis 2022, la TAVT a remplacé la TVS et repose sur deux taxes annuelles distinctes :

- La taxe annuelle sur les émissions de CO₂, calculée en fonction du niveau d'émissions du véhicule. Plus un véhicule émet de CO₂, plus la taxe est élevée.
- La taxe annuelle sur les polluants atmosphériques, déterminée en fonction de la motorisation et de la classification Crit'Air du véhicule. Elle pénalise principalement les véhicules thermiques les plus polluants.

À noter : Des abattements spécifiques s'appliquent aux véhicules fonctionnant au superéthanol E85 (réduction de 40 % des émissions de CO₂ ou de 2 chevaux administratifs), sous conditions.

TAVT

EN 2026

La fiscalité automobile des entreprises a connu une refonte majeure avec la disparition de la Taxe sur les Véhicules de Société (TVs), introduite dans les années 1980, au profit de nouvelles taxes ciblant les émissions de CO₂ et les polluants atmosphériques : les Taxes sur l'Affectation des Véhicules de Tourisme (TAVT).

Depuis le 1er janvier 2025, les véhicules hybrides et hybrides rechargeables restent soumis à la TAVT, avec un montant dépendant de leurs émissions de CO₂ et de leur classification Crit'Air.

Les véhicules 100 % électriques et hydrogène bénéficient d'une exonération totale de la TAVT.

BARÈMES WLTP TAXE ANNUELLE SUR LES ÉMISSIONS DE CO₂

Véhicules immatriculés depuis le 1er mars 2020

Fraction des émissions de CO ₂	Tarif marginal par g supplémentaire
Jusqu'à 4 g/km	0€
5 à 45 g/km	1€
46 à 53 g/km	2€
54 à 85 g/km	3€
86 à 105 g/km	4€
106 à 125 g/km	10€
126 à 145 g/km	50€
146 à 165 g/km	60€
À partir de 166 g/km	65€

→ Le montant final est ajusté au prorata du nombre de jours d'utilisation du véhicule dans l'année

EN CONCRET :

BMW X1 sDrive20i (essence) (130 g/km) → 683 € / an
 BMW X1 xDrive25e (hybride rechargeable) (17 g/km) → 13 € / an
 BMW iX1 eDrive20 (électrique) (0 g/km) → 0 € / an





LES TAXES SUR L'AFFECTATION DES VÉHICULES DE TOURISME (TAVT) 2/2

IMPACT FINANCIER POUR LES ENTREPRISES

- FLOTTES THERMIQUES ET HYBRIDES CLASSIQUES :
 - Hausse des taxes annuelles (CO₂ + polluants atmosphériques)
 - Impact direct et croissant sur le budget flotte
- FLOTTES HYBRIDES RECHARGEABLES :
 - Taxe sur les polluants généralement limitée à 100 € (Crit'Air 1)
 - Taxe CO₂ variable selon le modèle et les émissions homologuées
- FLOTTES 100 % ÉLECTRIQUES :
 - Taxe sur les polluants atmosphériques = 0 €
 - CO₂ = 0 g/km (donc taxe CO₂ nulle)

À noter : La taxe sur les polluants atmosphériques et la taxe annuelle sur les émissions de CO₂ sont calculées séparément, puis additionnées pour déterminer le montant total de la TAVT due par l'entreprise.

BARÈME DE LA TAXE : CATÉGORIE D'ÉMISSIONS

- ① Catégorie E (électrique / hydrogène) : 0 €
 - ② Catégorie 1 : 130 € (2026) / 160 € (2027)
 - ③ Véhicules les plus polluants : 650 € (2026) / 800 € (2027)
1. Catégorie E : électricité / hydrogène.
2. Catégorie 1 : essence, hybride, gaz Euro 5/6.
3. Véhicules les plus polluants : Crit'Air 2 à 5 et non classés.

EN CONCRET :

- BMW X1 sDrive20i (essence) → 130 €
BMW X1 xDrive25e (hybride rechargeable) → 130 €
BMW iX1 eDrive20 (électrique) → 0 €





L'AMORTISSEMENT NON-DÉDUCTIBLE (AND) EN 2026

Les plafonds de déductibilité des amortissements dépendent du niveau d'émissions de CO₂ du véhicule.

PLAFOND AND 2026

30 000 €

Moins de 20 g
CO₂/km

20 300 €

Entre 20 et 49 g
CO₂/km

18 300 €

Entre 50 et 159 g
CO₂/km

9 900 €

Supérieur à 160 g
CO₂/km

Plafond fixé à la date de première mise en circulation du véhicule.

EN CONCRET :

✖ BMW X1 sDrive20i (essence) :

AND calculé sur la part du prix d'acquisition excédant
18 300 €

✖ BMW X1 xDrive25e (hybride rechargeable) :

Plafond AND 20 300 € (émissions WLTP < 20 g CO₂/km)

BMW iX1 eDrive20 (électrique) :

AND limitée grâce au plafond 30 000 €,
hors batterie si celle-ci est facturée distinctement.

💡 **À noter :** Pour les véhicules électriques (et GPL/GNV), les éléments techniques indispensables (batterie, équipements spécifiques) ne sont pas intégrés dans la base AND s'ils sont identifiés et facturés séparément.

L'AMORTISSEMENT

Les charges liées à l'exploitation des véhicules sont déductibles du résultat imposable de l'entreprise.

Lorsqu'un véhicule est inscrit à l'actif, sa perte de valeur est comptabilisée via l'amortissement, assimilé à une charge.

L'amortissement non déductible (AND) correspond à la part de l'amortissement des véhicules de tourisme (VP) qui dépasse les plafonds fiscaux autorisés.

Ces plafonds sont fixés en fonction des émissions de CO₂ du véhicule et du protocole d'homologation applicable (NEDC ou WLTP), appréciés à la date de première mise en circulation.

Depuis la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 (loi de finances pour 2017), les plafonds de déductibilité varient selon le niveau d'émissions de CO₂ (g/km) du véhicule.



LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) constituent le principal levier financier mobilisable par les entreprises pour l'achat ou la location longue durée (LLD d'au moins 24 mois) de véhicules 100 % électriques neufs (VP M1 et VUL N1) en France.

MONTANT INDICATIF DE LA PRIME CEE (MOYENNE CONSTATÉE, SELON LA FLOTTE)

TYPE DE VÉHICULE

Véhicule particulier électrique (M1)

entre 400 € et 500 €

(selon la taille de la flotte)

Véhicule utilitaire léger électrique (N1)

entre 3 500 € et 4 500 €

(selon la taille de la flotte)

POURQUOI LES CEE CONCERNENT-ILS VOTRE FLOTTE AUTOMOBILE ?

- Les montants peuvent atteindre jusqu'à 5 000 € pour un véhicule utilitaire léger électrique, selon la taille de la flotte et le fournisseur d'énergie.
- Le dispositif CEE permet d'obtenir des primes significatives financées par des acteurs privés (fournisseurs d'énergie).
- Les véhicules particuliers et utilitaires légers 100 % électriques neufs sont éligibles, sans condition de score environnemental minimal.

POINTS IMPORTANTS À RETENIR

- Les CEE sont cumulables avec d'autres aides, sous certaines conditions.
- Pour les véhicules utilitaires légers, le mécanisme CEE est particulièrement avantageux, avec des montants plus élevés que pour les VP.



LE CEE 2026

Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) constituent un dispositif réglementaire mis en place par l'État, visant à inciter à la réduction des consommations d'énergie.

Ils reposent sur un mécanisme simple : les fournisseurs d'énergie, dits « obligés », sont tenus par la réglementation de financer des actions générant des économies d'énergie, notamment via le versement de primes aux bénéficiaires finaux.

Dans le cadre de la mobilité, l'achat ou la location longue durée d'un véhicule 100 % électrique neuf peut constituer une opération éligible, ouvrant droit à une prime CEE, sous réserve du respect des conditions définies par les textes en vigueur.



LE TOTAL COST OF OWNERSHIP (TCO)

Dans un environnement réglementaire en constante évolution, il est essentiel pour les entreprises de disposer d'outils leur permettant d'anticiper et de **comparer les coûts réels des différentes solutions de mobilité**.

Le calcul du **TCO (Total Cost of Ownership)** répond précisément à cet objectif.

Appliqué aux flottes automobiles, le TCO constitue un **indicateur clé de pilotage, permettant d'évaluer l'ensemble des coûts associés à un véhicule sur toute sa durée d'utilisation**, au-delà du seul prix d'achat.

LE TOTAL COST OF OWNERSHIP

UNE FISCALITÉ INTÉRESSANTE

- Taxes sur l'Affectation des Véhicules de Tourisme
- Amortissements Non Déductibles (AND)
- Avantages en Nature (AEN)

DES COÛTS D'UTILISATION RÉDUITS

- Coût de l'énergie inférieur à celui des carburants fossiles
- Maintenance simplifiée et globalement moins coûteuse
- Meilleure visibilité et stabilité des charges fiscales dans le temps
- Accès à des dispositifs de soutien à l'électrification

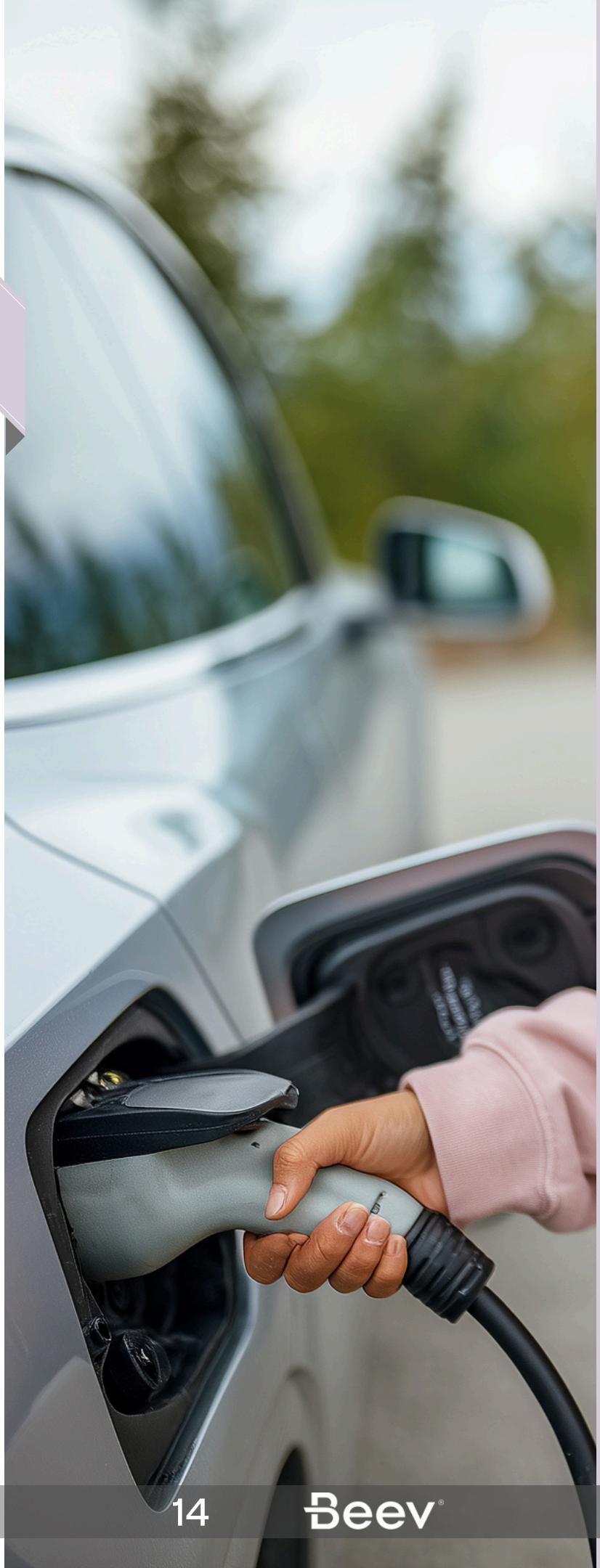
[Contactez un expert en mobilité électrique](#) ←

TCO

LE TCO NE SE LIMITE PAS AU PRIX D'ACHAT

IL PREND EN COMPTE AUSSI :

- Le coût d'acquisition (achat ou location longue durée)
- Le coût d'exploitation (énergie, maintenance, assurance)
- Le coût de détention (revente, recyclage, gestion de fin de vie)
- Les coûts indirects (fiscalité, formation, impact administratif et organisationnel)





LOI LOM – OBLIGATIONS DE VERDISSEMENT DES FLOTTES D'ENTREPRISE

Qui est concerné par la loi LOM ?

La loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités), publiée le 26 décembre 2019, vise à accélérer la transition vers des mobilités moins polluantes.

Elle s'applique aux entreprises et entités publiques disposant d'une flotte de 100 véhicules légers ou plus, et impose des quotas de véhicules à faibles émissions (VFE) lors du renouvellement annuel de leur flotte.



Les véhicules concernés sont les véhicules à faibles émissions (VFE), définis comme les véhicules émettant $\leq 60 \text{ g/km}$ de CO_2 , incluant les véhicules 100 % électriques, hydrogène et certains hybrides rechargeables.



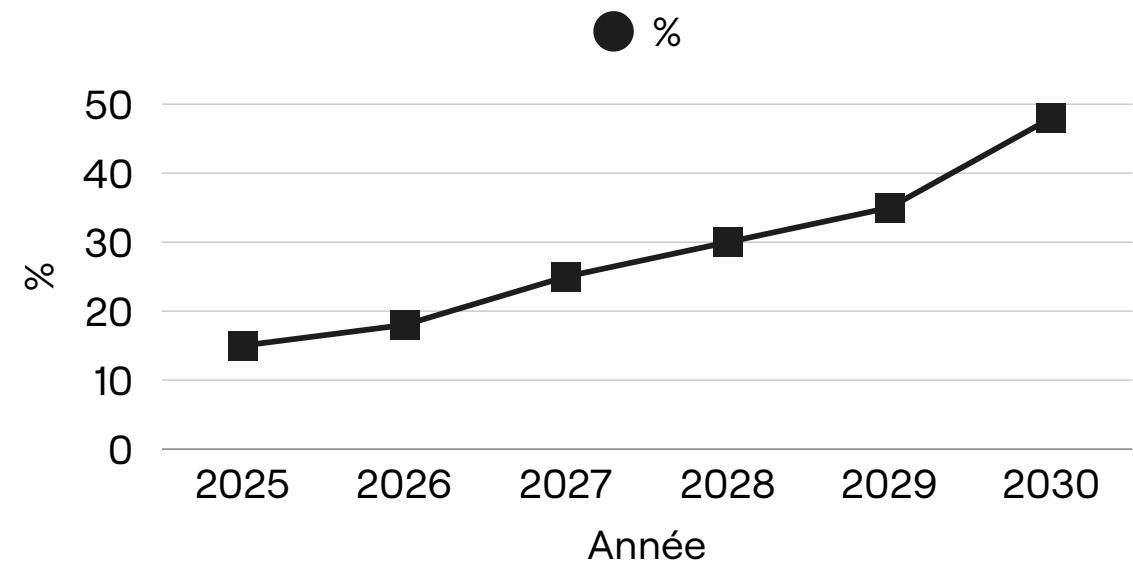


LA TAXE ANNUELLE INCITATIVE (TAI)

Entrée en vigueur le 1er mars 2025, la Taxe Annuelle Incitative s'adresse aux entreprises disposant d'une flotte de plus de 100 véhicules. Elle vise à accélérer le verdissement des parcs automobiles en imposant des quotas minimaux de véhicules à faibles émissions. Le mécanisme est simple : chaque année, une part minimale de la flotte doit être composée de véhicules à faibles émissions, incluant les véhicules 100 % électriques ainsi que les hybrides rechargeables émettant moins de 50 g/km de CO₂.

En 2026, ce taux est porté à 18 %, contre 15 % en 2025, une trajectoire qui devrait se poursuivre dans les années à venir avec des objectifs de plus en plus ambitieux. En cas de non-respect de ces quotas, les sanctions financières sont significativement renforcées. Chaque véhicule manquant pour atteindre le seuil de 18 % entraîne désormais une pénalité de 4 000 €, soit un montant doublé par rapport à 2025.

OBLIGATION DE VERDISSEMENT



PÉNALITÉS PAR VFE (VÉHICULE À FAIBLES ÉMISSIONS) MANQUANT



Pour le calcul de la TAI due sur l'année 2026, il faudra prendre en compte les véhicules détenus le 31/12/2025 qui auront été immatriculés à partir du 01/01/2023.





SYNTÈSE DES AVANTAGES FISCAUX POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

EXONÉRATION DE MALUS ÉCOLOGIQUE ET DE MALUS AU POIDS

- Les véhicules 100 % électriques sont exonérés du malus CO₂ et du malus au poids à l'immatriculation.
- Le durcissement progressif des barèmes sur les véhicules thermiques et hybrides renforce l'écart de coût à l'achat.

EXONÉRATION DES TAXES ANNUELLES (TAVT)

- Les véhicules 100 % électriques sont exonérés de la taxe annuelle sur les émissions de CO₂.
- Ils sont également exonérés de la taxe sur les polluants atmosphériques.

PLAFOND DES AMORTISSEMENTS NON DÉDUCTIBLES (AND)

- Le plafond de déductibilité est fixé à 30 000 € pour les véhicules émettant moins de 20 g de CO₂/km.

AVANTAGES EN NATURE (AEN)

- Les véhicules 100 % électriques peuvent bénéficier d'un abattement spécifique sur l'AEN, sous réserve du respect des conditions réglementaires en vigueur.
- Cet abattement permet de réduire l'assiette de calcul des cotisations sociales pour l'employeur et le salarié.

OPTIMISATION DU TCO

- Coût de l'énergie inférieur à celui des carburants fossiles.
- Entretien réduit et maintenance simplifiée.
- Meilleure visibilité et prévisibilité des coûts à moyen et long terme.





ÉLECTRIFIER VOTRE FLOTTE AVEC BEEV : NOS CONSEILS

RÉALISEZ UN AUDIT DE VOTRE FLOTTE

- 1 Identifyz les usages, les types de véhicules en circulation et les besoins réels afin de construire une stratégie adaptée à votre organisation.

VÉRIFIEZ LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DE VOTRE FLOTTE

- 2 Assurez-vous que votre flotte respecte les obligations réglementaires en vigueur (loi LOM, quotas de véhicules à faibles émissions, fiscalité applicable) afin d'anticiper les exigences actuelles et à venir.

ANALYSEZ LE TCO (TOTAL COST OF OWNERSHIP)

- 3 Évaluez le coût total de possession pour chaque véhicule afin d'optimiser vos choix économiques et orienter vos investissements.

SÉLECTIONNEZ DES VÉHICULES ADAPTÉS

- 4 ET MOINS POLLUANTS
Faites vos choix en tenant compte des contraintes économiques, des usages réels et de votre stratégie de transition énergétique.

ANTICIPEZ LES DÉLAIS ET IMPACTS FISCAUX

- 5 Préparez-vous aux délais de livraison et aux éventuels dispositifs fiscaux (bonus/malus), applicables à la date de mise en circulation.

REDIGEZ UNE CAR POLICY CLAIRE ET ENGAGEANTE

- 6 Définissez des règles d'usage, de renouvellement et d'attribution des véhicules pour garantir la cohérence et l'adhésion en interne.

[Vous souhaitez vous faire accompagner dans le renouvellement de votre flotte automobile ? Contactez-nous !](#)





ACCOMPAGNEMENT COMPLET DE BEEV

Beev accompagne les entreprises dans leur transition électrique, en conciliant performance économique, conformité réglementaire et efficacité opérationnelle. Nous proposons une démarche complète : de l'audit de flotte à l'installation des infrastructures, jusqu'à la gestion des véhicules et des bornes au quotidien.

DIAGNOSTIC & ANALYSE

- 1 • Audit de la flotte et collecte des données
- Calcul du TCO et identification des leviers d'optimisation
- Étude qualitative auprès des collaborateurs

RECOMMANDATIONS PERSONNALISÉES

- 2 • Synthèse des solutions envisageables
- Choix des véhicules adaptés au profil d'usage
- Rédaction de la car policy, en lien avec vos réalités économiques

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

- 3 • Acquisition ou renouvellement des véhicules électrifiés
- Installation & supervision des infrastructures de recharge

SUIVI ET GESTION DE FLOTTE

- 4 • Gestion centralisée des véhicules et des bornes
- Accompagnement global tout au long de la transition

Prêts à accélérer la transition de votre flotte ?

Contactez nos experts dès maintenant !





ACCÉLÉREZ LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE FLOTTE AUTOMOBILE

Contactez un expert
en mobilité électrique

